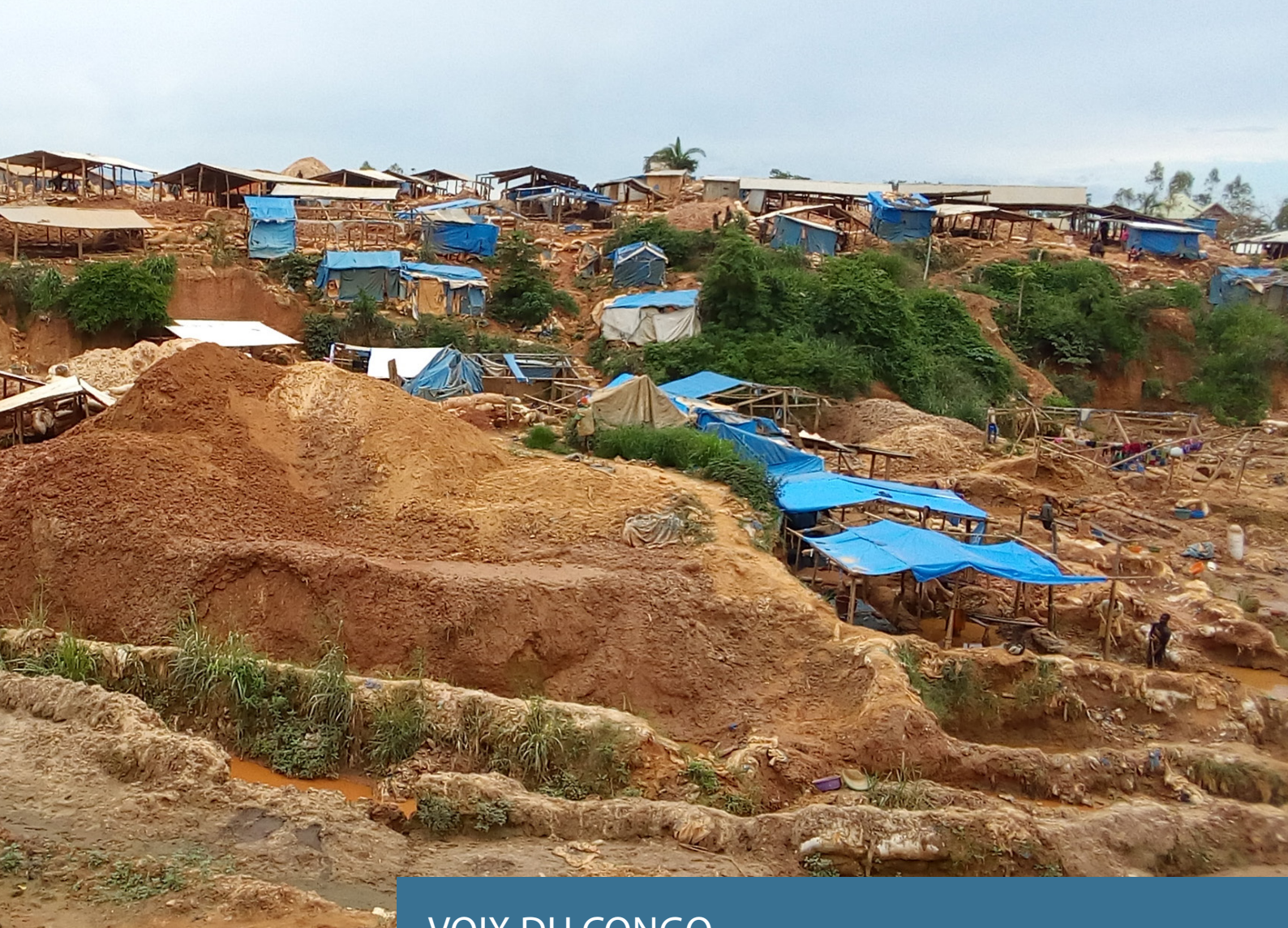




VOIX DU CONGO

Misisi, pourquoi tant d'incidents dans la chaîne d'approvisionnement de l'or



ACTION FOR PEACE
AND DEVELOPMENT
APDE A.s.b.l.



ÉDITORIAL

Misisi, pourquoi tant d'incidents dans la chaîne d'approvisionnement de l'or.

Anvers/Misisi Octobre 2019

Coverphoto : Miba, Misisi, l'endroit où les minerais sont traités (Photo: APDE)

Layout : Sakado

Auteur : *Ir. MAPENZI JULIEN (Géologue), Chargé de Programme APDE (Action pour la paix et le développement), Sud-Kivu, RDC*

Contact: mapenzijulien2015@gmail.com

En coopération avec IPIS (Erik Gobbers)

Action pour la paix et le développement asbl est une ONG à vocation sociojuridique, apolitique et non-confessionnelle ; chercheur dans les mines, droit de l'homme, pouvant mener des actions concrètes en termes de réponse au problème à travers des thématiques telles que : restauration de la paix dans le secteur minier et agricole, prévention et résolution des conflits, développement durable des citoyens congolais,....

Créée le 25 Octobre 2016, APDE tire ses origines des leçons apprises lors des conflits armés à répétition, qui ont perturbés l'économie de l'est de la R D Congo en particulier et tout généralement tout le pays.

L'International Peace Information Service (IPIS) est un institut de recherche indépendant qui fournit aux acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux des informations et des analyses pour bâtir une paix et un développement durables en Afrique subsaharienne. La recherche s'articule autour de quatre programmes : les ressources naturelles, les entreprises et les droits humains, le commerce d'armes et la sécurité, ainsi que la cartographie des conflits

IPIS soutient des organisations non gouvernementales dans l'est de la République Démocratique du Congo et fournit le support et la plateforme pour diffuser leurs résultats de recherche, dans le cadre d'un projet intitulé *Voix du Congo*.

Les opinions et les faits rapportés dans ces rapports ne reflètent **en aucun cas la recherche ou les points de vue d'IPIS, mais donnent un aperçu de la manière dont les organisations de la société civile en RDC travaillent et analysent les problèmes et les réalités auxquels elles sont confrontées.**

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



D/2019/4320/14

TABLE DES MATIERES

ÉDITORIAL	2
Liste des acronymes	4
1. INTRODUCTION	5
2. METHODOLOGIE ET REFERENCE	6
2.1. Méthodologie	6
2.2. Notes de Références.....	6
3. ACCIDENTS DANS LES MINES.....	7
4. POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	10
5. BARRIERES ILLEGALES, TRACASSERIE ET PILLAGES	12
6. CONCLUSION.....	14

LISTE DES ACRONYMES

APDE : Action pour la Paix et le Développement

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FC : Franc Congolais

IPIS : International Peace Information Service

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONG : Organisation non-gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

RDC : République Démocratique du Congo

SAEMAPE : Service d'Assistance et d'Encadrement des mines à petite Echelle

SIOOr : Système de suivi des Incidents de l'Or

1. INTRODUCTION

Fin 2018, International Peace Information Service (IPIS) a développé avec le soutien de l'entreprise Ulula (Toronto, Canada), un système de signalement et de suivi des incidents dans le secteur minier artisanal à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Ce système est depuis utilisé par certaines ONG locales œuvrant dans la province du Sud Kivu en RDC, réunies au sein d'une plateforme, avec comme objectif de conjuguer leurs efforts dans le souci de faciliter la résolution des incidents liés aux activités minières dans leurs champs d'action respectifs afin de rendre la chaîne d'approvisionnement de l'or responsable. Le système permet à toute personne témoin d'un incident de rapporter cet incident en envoyant le mot « kufatilia » aux numéros 08 50 29 12 51, 08 24 44 33 91 ou 09 74 72 91 00, depuis une ligne congolaise. Le système génère ensuite un questionnaire que l'informateur peut remplir de manière anonyme. Les organisations de la société civile qui sont associées à ce projet, ont accès à une base de données en ligne qui regroupe les incidents. Cette plateforme permet aux organisations de travailler ensemble afin de suivre et d'évaluer les incidents rapportés.

Une zone minière particulière a retenu notre attention, **Misisi**. Chaque mois, des incidents y sont signalés par les acteurs locaux (de novembre 2018 jusque fin juillet 2019, 28 incidents ont été signalés dont 10 cas d'accident mortel)¹. Ce qui nous a poussés à mener une enquête afin de trouver les causes de ces derniers et par la même occasion de proposer des pistes de solutions.

Misisi est l'une des zones aurifères les plus importantes de la province du Sud-Kivu². Des centaines des kilogrammes d'or y sont extraites chaque année, mais l'Etat Congolais ne se contente d'enregistrer que quelques kilogrammes (selon le rapport annuel de 2018 de la division provinciale de mines Sud Kivu, Misisi n'a produit que 13,5 kilogrammes d'or en 2018)³, le reste étant frauduleusement extrait et exporté à l'extérieur du pays, constituant ainsi un manque à gagner à toute une nation.

Misisi se situe à l'Est de la République Démocratique du Congo, dans la province du Sud-Kivu, territoire de Fizi (une zone très conflictuelle gangrenée par la prolifération des groupes armés)⁴. Dans le secteur minier Congolais, Misisi est considéré comme une Antenne Minière, comportant en son sein plusieurs secteurs miniers, qui à leurs tours sont subdivisés en sites miniers dont 10 ont été qualifiés et validés en octobre 2018 par une mission conjointe (gouvernement, société civile, partenaires internationaux), il s'agit des sites d'Akolomaukya, Kampala, Kachamba, Mitondo, Milanga, Madegeri, Lunga, Kapanga, Deux maisons et Apemba⁵.

Le nombre de puits en cours d'exploitation n'est maîtrisé ni par les services étatiques ni par d'autres acteurs œuvrant dans ce secteur, ceci est due au fait que les puits sont directement abandonnés par les creuseurs une fois que la production escomptée n'est plus atteinte⁶. Plus d'une centaine d'agents des services étatiques y sont affectés (SAEMAPE, division des mines, environnement, chefferie, services des sécurités, etc.) mais seulement moins d'une dizaine sont spécialisés dans le domaine minier (géologues), les autres sont juste des agents mobilisateurs de recettes (en 2019 sur 120 agents affectés dans l'antenne minière de Misisi seulement 5 sont des géologues)⁷.

Des descentes sur les terrains, couplés à des éléments obtenus à travers les services étatiques et autres organisations locales, nous ont révélés que trois types d'incident sont généralement d'actualité à Misisi. Il s'agit entre autres d'accidents dans les mines (effondrement, glissement, éboulement, inondation, etc.), de la dégradation de l'environnement ainsi que de pillages, tracasseries, barrières illégales.

1 IPIS/ projet SIOr/ plate forme KUFATILIA.

2 Division provinciale des mines/Sud-Kivu, Rapport annuel 2018/ Antenne Minière Misisi.

3 Division provinciale des mines/Sud-Kivu, Rapport annuel 2018/ Antenne Minière Misisi.

4 Résultats de notre enquête.

5 Arrêté ministérielle, n°0760 du 15 octobre 2018, portant qualification et validation des sites miniers du territoire de Fizi en province du Sud Kivu. (Journal officiel de la République Démocratique du Congo).

6 Résultats de notre enquête.

7 Archives division provinciale des mines du Sud Kivu.

2. METHODOLOGIE ET REFERENCE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs visés, ce travail d'étude sur les causes des incidents dans la chaîne d'approvisionnement de l'or à Misisi, a été effectué grâce à une démarche méthodologique consistant en la consultation de documents divers sur le sujet, aux investigations et suivi des divers sites miniers dans l'antenne minière de Misisi.

En plus de ces démarches préalables, nous avons aussi eu recours à la méthode comparative. L'entité de référence a été le secteur minier Misisi centre. Cependant, les observations et suivis ont été entrepris dans les secteurs miniers suivant : Misisi centre ; Lubichako ; Lulimba ; Tulonge ; Nyange et Ngulula.

2.2. NOTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté ministérielle, n00760 du 15 octobre 2018, portant qualification et validation des sites miniers du territoire de Fizi en province du Sud Kivu. (Journal Officiel de la République Démocratique du Congo)
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : PREVENIR LA MALADIE GRACE A UN ENVIRONNEMENT SAIN, l'exposition au mercure et ses conséquences sanitaires chez les membres de la communauté de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM), 2013.
- Division provinciale des mines/Sud-Kivu, Rapport annuel 2018/ Antenne minière Misisi
- IPIS/ projet SIOOr/ plateforme KUFATILIA.
- Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones en conflit ou à haut risque, édition OCDE, 2011(<https://dx.doi.org/10.1787/9789264111158-fr>) .
- Convention de Minamata sur le mercure, du 10 octobre 2013
- Manuel des Procédures de traçabilité des produits Miniers : de l'extraction à l'exportation, 2ème édition, avril 2014.
- Archives division provinciale des mines du Sud Kivu

3. ACCIDENTS DANS LES MINES

Une bonne production dépend de trois facteurs: une bonne exploration du site, une bonne exploitation tout en respectant les normes de sécurité dans les mines et enfin un bon traitement (valorisation) des minerais⁸. Outre l'or alluvionnaire, la plupart de l'or produit à Misisi provient des filons. L'exploitation dépend alors de la position ainsi que de la direction du filon. Sans pour autant connaître la nature de la roche qui encaisse le filon, les propriétés hydrogéologiques du terrain, les propriétés mécaniques du terrain, les creuseurs se mettent à créer des galeries avec pour mission « **le filon** » ; sans se soucier du type de soutènement à mettre en place, qui normalement dépend du type de terrain en face.

En conséquence des accidents se produisent parfois, comme des effondrements, éboulements, inondations, etc. (de novembre 2018 jusqu'à fin juillet 2019, 15 cas d'accidents ont été signalés, dont 7 cas mortels) (photos 1 et 2)⁹.

Plusieurs raisons, peuvent logiquement expliquer ce fléau¹⁰ :

- manque de renforcement de capacité (sur les techniques et méthodes d'exploitation minières artisanales) des agents des services de l'Etat (Division des mines et SAEMAPE) affectés à Misisi pour assister techniquement les creuseurs artisanaux ;
- la majorité des agents des services étatiques affectés à Misisi s'est transformée en agents de mobilisation des recettes (selon les archives de la division provinciale des mines Sud Kivu, en 2019, 120 agents sont affectés dans l'antenne minière de Misisi dont seulement 5 géologues). Ils consacrent tout leur temps à collecter des taxes plutôt qu'à assister techniquement les creuseurs ;
- les services étatiques ne contrôlent pas toutes les activités liées à l'exploitation sur toute l'étendue de l'antenne minière, ceci s'explique par l'ignorance concernant le nombre exacte des puits en cours d'exploitation, mais aussi par le



Photo 1 : Eboulement d'une mine d'or artisanale



Photo 2 : Inondation d'une mine d'or artisanale

8 Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones en conflit ou à haut risque, édition OCDE, 2011(<https://dx.doi.org/10.1787/9789264111158-fr>).

9 IPIS/ projet SIO/ plateforme KUFATILIA.

10 Résultats de notre enquête.

nombre insignifiant des agents étatiques capables d'apporter une assistance technique aux creuseurs (5 géologues sur 120 agents)¹¹ ;

- pour coordonner les activités d'extractions des minerais de l'or, les coopératives minières ne font pas appel aux experts en la matière (ingénieur de mines, géologue) par crainte de dépenses inutiles selon elles, elles préfèrent employer des gens expérimentés mais sans aucune qualification académique, qui du moins parfois ne se servent que des résultats pour justifier les moyens et méthodes utilisés.

Par exemple, en date du 11 mai 2019, nous avons reçu dans la plateforme Ulula (photo 1) une alerte anonyme sur un cas d'une inondation ayant conduit à des éboulements dans un puits à Misisi, avec comme conséquence, des creuseurs blessés (au nombre de deux). Pour vérifier l'information, le même jour l'APDE (Action pour la Paix et le Développement) a dépêché son point focal à Misisi sur le lieu de l'incident. Effectivement l'information fut confirmée le même jour, avec précisions. Conscient de la sensibilité de la question et soucieux de proposer des solutions pratiques au problème, le 12 mai 2019, nous avons effectué une mission à Misisi. Accompagné de notre point focal, d'un géologue de la Division provinciale de mines du Sud Kivu en mission d'inspection sur le lieu, d'un agent du SAEMAPE, nous sommes descendus sur le lieu de l'incident. Malheureusement le constat était amer :

- le puits en question n'était pas répertorié sur la liste des puits en cours d'exploitation disposé par les services étatiques,
- les creuseurs en question ne disposaient pas des cartes des creuseurs, bref ils n'étaient pas connus et identifiés,
- aux environs de ce puits, 12 autres puits étaient exploités dans les mêmes conditions,

Après avoir inspecté conjointement avec les agents étatiques, techniquement, nous avons constaté ce qui suit :

- la roche encaissante était très friable, nécessitant ainsi certaines précautions et prudence avant d'entamer une exploitation souterraine,
- les creuseurs ne suivaient que les directions des filons, sans pour autant tenir compte des propriétés mécaniques et hydrogéologiques du terrain, ce qui a contribué à la vulnérabilité du terrain.

Comme conséquence de notre mission :

- les puits qui étaient exploités illégalement ont été remis à la Coopérative Minière du Kivu (COMIKI), à qui appartient la Zone d'exploitation,
- les creuseurs illégaux, après avoir été sensibilisé sur la législation minière en cours en RDC, ont de leur propre gré, souhaité adhérer à la COMIKI afin de bénéficier à leur tour de l'assistance technique des services et organisations habilités, dans le souci de prévenir d'autres accidents dans le futur, choses faites pour le moment,
- nous avons proposé aux services étatiques de cartographier toute la zone minière afin de leurs permettre de contrôler et de coordonner les activités dans cette zone.

11 Archives division provinciale des mines du Sud Kivu et résultats de notre enquête.

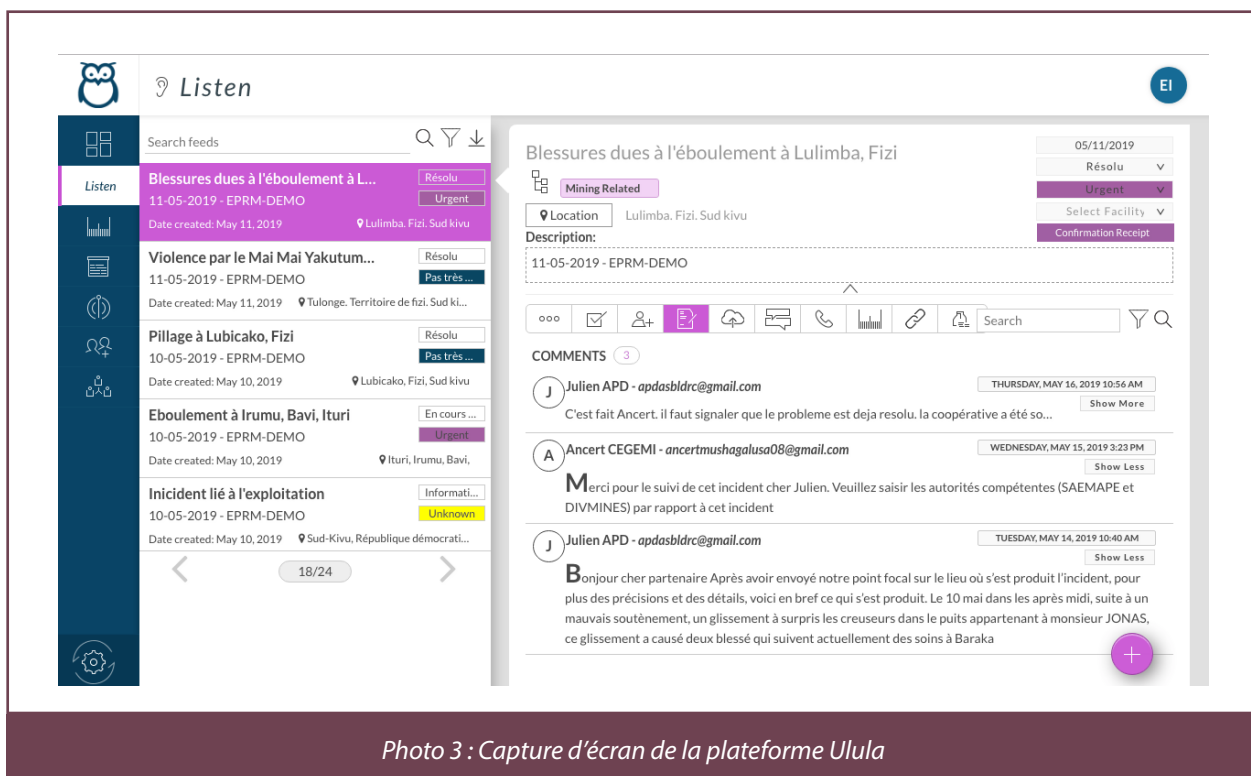


Photo 3 : Capture d'écran de la plateforme Ulula

Suggestions :

- renforcement des capacités continu (par des formations et/ou des stages) des agents des services étatiques, en charge d'assister techniquement les creuseurs artisanaux, sur les meilleurs techniques d'exploration, d'exploitation et des traitements de minerais de l'or, et cela au moins une fois le mois ;
- mener une approche géologique du secteur (approche structurale, hydrogéologique, géotechnique et pétrographique) aboutissant à la cartographie de la zone, ce qui permettra de prévenir les risques liés aux types et aux techniques d'exploitation choisies ;
- exigés aux propriétaires des puits en cours d'exploitation d'employer des experts en la matière (géologue, Ingénieur de mines) afin de réduire le risque d'accident liés aux activités d'exploitations.
- cartographier toute l'antenne minière, ce qui permettra un bon contrôle des activités de la part des services étatiques.

4. POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'utilisation du mercure dans l'exploitation artisanale de l'or à Misisi, n'est pas considérée par les acteurs miniers locaux comme une méthode qui est dangereuse pour l'environnement et la santé, ce qui explique le fait qu'un seul incident de ce genre ait été signalé via SIO, depuis sa mise en place (de novembre 2018 à fin juillet 2019). Le procédé utilisé à Misisi pour le traitement de l'or est généralement l'amalgamation. Le minerai de l'or est extrait des mines (par les creuseurs) sous formes des morceaux des pierres dans lesquels sont coincés des petits fragments de l'or. Puis ce derniers sont d'abord concassés (par les bongeteur)¹² puis broyés et pulvérisés (par les machinistes) ensuite mélangés avec du mercure et de l'eau (par les kasukula) (Photo)¹³. L'interaction or-mercure fera en sorte que la même quantité de matière de l'un et de l'autre s'amalgament, un équilibre qui reste toutefois variable selon le cas. On obtient alors une substance visqueuse qui sera ensuite façonnée sous forme des petites boules, ces dernières sont par la suite chauffées afin de séparer l'or du mercure sachant que la température d'ébullition du mercure est relativement basse. Les particules de ce dernier s'évaporent en laissant derrière elles le métal qui est l'or.



Photo 4 : creuseurs en train de préparer le traitement de l'or au mercure

Plusieurs dangers sont liés à ces procédés :

- le mélange du produit du broyage avec de l'eau et le mercure se fait à main nu, dans un petit bassin appelé « karayi ». Si cette manière de faire ne constitue pas jusque-là un danger pour la santé humaine, la moindre goutte de ce mélange liquide par mégarde avalée peut causer des maladies mortelles (pneumonie, hydrargyrisme, etc.)¹⁴,
- après avoir obtenu la substance visqueuse, cette dernière est séparée du reste du mélange et préparée pour le chauffage. Les rejets qui contiennent encore du mercure sont alors abandonnés dans la nature, et se retrouvent d'une manière ou d'une autre, charriés dans la rivière Kimbi où ils seront entraînés par cette dernière avec toutes les conséquences qui en découlent,
- la substance visqueuse est chauffée à l'air libre, libérant ainsi le mercure dans la nature sous forme des gaz. Le mercure est alors directement vaporisé dans l'air et entraîné à des longues distances selon la direction du vent. Sous cette forme-là, le mercure devient invisible et devient alors dangereux tant pour les usagers que pour les personnes avoisinantes. Le mercure une fois évaporé, peut être transporté par le vent sous forme de vapeur ou absorbé sur des particules, se déplacer dans l'atmosphère pendant des années et parcourir de longues distances avant de retomber loin de sa source¹⁵.

Par exemple, en pleine activité de sensibilisation des acteurs locaux de Misisi en décembre 2018, nous avons eu l'occasion de nous enquêter de l'état général des activités d'exploitation minière. Après avoir fait le tour de la plupart des sites miniers, nous avons constaté que le procédé utilisé pour le traitement de l'or non alluvionnaire était l'amalgamation. Malheureusement les acteurs locaux ne se sont jamais sentis inquiétés par le danger que représente le mercure. Pour eux, c'est la méthode la plus facile et la plus sûre

12 *Bongeteur* : creuseurs en charge de concasser les blocs des pierres extraits dans le puits à l'aide des marteaux.

13 *Kasukula* : creuseurs en charge de mélanger le mercure, l'eau et le minerai déjà pulvérisé et d'en extraire de l'or.

14 Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : *PREVENIR LA MALADIE GRACE A UN ENVIRONNEMENT SAIN, l'exposition au mercure et ses conséquences sanitaires chez les membres de la communauté de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM)*, 2013.

15 Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : *PREVENIR LA MALADIE GRACE A UN ENVIRONNEMENT SAIN, l'exposition au mercure et ses conséquences sanitaires chez les membres de la communauté de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM)*, 2013.

à utiliser. Mais le grand danger qui inquiète reste la pollution de la rivière Kimbi qui en dehors de son utilisation pour les activités minières, est également utilisé dans d'autres activités (agricole,...) en aval.

En janvier 2019, en partenariat avec d'autres organisations locales de la société civile Misisi (APDI : Association des Paysans pour le Développement intégral et CDE : Collectif des Défenseurs de l'Environnement), nous avons mené des actions de lobbying auprès des autorités compétentes afin de réduire le risque lié à l'utilisation du mercure.

Des propositions ci-après ont été formulées par la même occasion à l'endroit du SAEMAPE et du bureau isolé des mines :

- installation des lieux de traitement loin de la rivière Kimbi,
- imposer aux creuseurs le respect des conditions de sécurité et d'hygiène lors de l'utilisation du mercure,
- encourager des méthodes de traitement différentes de l'amalgamation

Pour le moment, à la grande satisfaction de tous, les autorités compétentes ne ménagent aucun effort afin de prévenir toutes formes de risques liés à l'utilisation du mercure, mais toutefois ne disposant pas des moyens financiers suffisant pour mener des études approfondies sur l'impact de l'utilisation du mercure sur l'environnement dans ce secteur, l'APDE continu à mener des actions de lobbying afin d'apporter une solution durable à ce problème.

Suggestions :

- pénaliser le non-respect des normes de sécurité lors du traitement des minerais de l'or par les « kasukula », c'est-à-dire le port des équipements de sécurité (casque, cache nez, lunette de sécurité, safety boot, etc.) ;
- mettre en place des dispositions nécessaires afin de limiter le contact du rejet des traitements avec les rivières avoisinantes (la rivière Kimbi) ;
- construire des structures de traitements capables de contenir la vapeur du mercure lors du chauffage du mélange ;
- mener une étude approfondie multidisciplinaire, sur l'impact des activités minières artisanales à Misisi sur la rivière Kimbi ;
- abandonner carrément l'amalgamation au profit de la lixiviation chimique ou la séparation par gravité qui du moins restent moins polluantes ;

Il faut rappeler que la convention de Minamata sur le mercure, signée en 2013 sous l'égide de l'ONU pour protéger les populations contre les effets du mercure, prévoit la suppression et l'élimination progressive de l'utilisation du mercure dans un certain nombre de procédé de traitement des minerais.

5. BARRIERES ILLEGALES, TRACASSERIE ET PILLAGES

Sur la route nationale numéro 5 (Bukavu-Lulimba), une fois à Makobola, qui est considéré comme une limite entre le territoire d'Uvira et celui de Fizi, le calvaire commence. Plusieurs services sont présents au niveau de la barrière : l'Anti fraude, la Chefferie, la Détection Militaire des Activités Anti-Patrie (DEMIAP), etc. Les usagers de cette route (qui sont généralement des orpailleurs) non originaire de Fizi, sont soumis à des fouilles et des contrôles (le timbre pour l'impôt est vérifié sur la carte d'électeur, si l'orpailler n'en a pas, il est obligé de payer une somme allant parfois au-delà de 1000FC; on vérifie si ses bagages ne contiennent pas de minerais, sinon, on lui exige de payer une somme dépassant parfois 1000 franc Congolais)¹⁶.

En cours de route (sur la route nationale numéro 5) il y a plusieurs barrières des FARDC (à chaque barrière les taxes varient entre 200FC et 2000FC). Pour les taxis motos les amendes pour une contravention varient de 40.000FC à 100.000FC¹⁷.

Plusieurs causes sont liées à cette situation :

- actuellement le territoire de Fizi est gangrené par la prolifération des groupes armés qui sont prêt à tout (piller, voler, tuer, kidnapper) afin de se ravitailler en vivres et non vivres. Ainsi donc la sécurité des orpailleurs et de leurs biens sur la route nationale numéro 5 nécessite la présence des FARDC à divers endroits stratégiques du tronçon Misisi-Baraka, ce qui justifie le nombre des positions des FARDC sur ce tronçon (ayant atteint 13, en mars 2019)¹⁸;
- le territoire de Fizi est l'un de plus riche de la province du Sud Kivu (avec un sol et sous-sol très riche en or)¹⁹. Selon les résultats de notre enquête, la route nationale numéro 5, est l'unique voie sûre reliant le territoire de Fizi au chef lieux de la province du Sud Kivu, Bukavu. Les usagers de cette route ont soit de l'argent pour aller acheter de l'or à Misisi et ses environs ou soit de l'or pour aller le revendre à Bukavu. Presque tout l'or produit à Fizi passe par cette route, mais aussi l'argent destiné à financer les activités liées à l'extraction de l'or à Fizi passe par cette route. Ainsi donc pour certains agents militaires et civils mal intentionnés, le fait d'être affecté à une barrière sur cette route constitue une occasion pour s'enrichir. Ils sont alors convaincus que l'unique moyen de conserver leurs postes, reste de corrompre leurs hiérarchies. Pour arriver à leurs fins, ils s'adonnent à des pratiques inciviques et illégales (tracasseries, taxes non autorisés, traitements inhumains,...)²⁰.
- au niveau de Misisi l'activité principale est l'orpaillage, ce qui ne laisse aucune chance aux jeunes autochtones de se développer sur le plan éducationnel. La plupart, incapable de rivaliser avec d'autres jeunes venues d'ailleurs, pour l'orpaillage, un travail qui nécessite une force physique et une endurance imposante, se livre à des drogues et des boissons fortement alcoolisées, qui les mettent dans un état d'inconscience. Ce secteur, a aussi une particularité, la prolifération des armes à feu due à des groupes armés en gestation à tout les niveaux. Pour ces jeunes, c'est plus facile de se faire beaucoup d'argent avec une arme que descendre dans un puits pour extraire les minerais. Ce qui conduit à des pillages incontrôlés²¹.

Par exemple, en novembre 2018, nous avons reçu sur la plateforme une alerte anonyme sur la présence de barrières illégales à Misisi. Nous avons rapidement dépêché notre point focal de Misisi, afin de vérifier l'information. Pour vérification, ce dernier a été obligé de parcourir tout le tronçon Misisi-Makobola à moto, en fin de compter le nombre des barrières sources des taxations illégales des passant. Le 12

16 Résultats de notre enquête.

17 Résultats de notre enquête.

18 Résultats de notre enquête.

19 Archives division provinciale des mines du Sud Kivu.

20 Résultats de notre enquête.

21 Résultats de notre enquête.

décembre 2018, il nous a confirmé l'information en dénombrant 13 barrières au total et en précisant une somme variant de 200FC à 2000FC à chaque barrière et par tête.

Durant le même mois de décembre, l'APDE a mené des actions de lobbying auprès des autorités politico-administratives (administrateur du territoire de Fizi, chef secteur Misisi) et militaires (33^{ème} région militaire), mais comme c'était une période électorale, nous ne recevons que des promesses mais sur le terrain aucun changement.

Afin d'accroître la pression sur les autorités, en février 2019 nous avons mobilisé certaines organisations locales de la société civile de Fizi. Ensemble nous avons contacté les autorités politico-administratives de Fizi, qui nous ont promis d'intervenir. Par la suite nous avons contacté les autorités militaires, qui ont à leurs tours évoqué la nécessité de cette présence des FARDC mais ont promis de s'investir dans la lutte contre cette pratique illégale. Mais malheureusement nous n'avons constaté aucun changement sur le terrain.

En début mars, nous avons décidé de passer à la phase supérieure en organisant des journées villes mortes et des marches pacifiques à Misisi, afin d'augmenter la pression sur les autorités.

Le 25 mars, afin d'apaiser les tensions de la population locale, une délégation de la 33^{ème} région militaire est descendu sur le terrain pour supprimer toutes les barrières illégales, une situation qui a soulagée tout le monde.

Actuellement sur les 13 barrières, on ne compte que 4 sur le tronçon Makobola-Misisi. APDE continu à mener des actions de lobbying afin que toutes ces barrières soient supprimées.

Suggestions :

- restauration de l'autorité de l'Etat à Misisi, en imposant des sanctions à tous les agents de l'état auteurs des tracasseries, concussion, et autres abus;
- améliorer les conditions de vie des militaires affectés dans cette zone, ce qui permettra à ces derniers de ne se concentrer que sur leur mission principale qui est la protection de l'intégrité du territoire national;
- retirer toutes les barrières inutiles sur le tronçon Makobola-Misisi, ce qui permettra aux usagers de ce tronçon de se déplacer librement et en toute quiétude;
- financer des projets d'urgence des prises en charges des jeunes autochtones de Misisi, ce qui permettra à ces jeunes d'être compétitifs sur le marché local d'emploi et de réduire le taux d'enrôlement dans les groupes armés.

6. CONCLUSION

En définitif nous pouvons affirmer que Misisi est une zone à potentialité énormes, l'or demeure une source importante de richesses pour l'Etat et pour les populations locales. Mais ici la sécurité dans la chaîne d'approvisionnement et l'économie ne riment pas, vu les dégâts que causent les activités liées à l'exploitation de l'or dans cette zone.

Nous avons évoqué les diverses sources des incidents et par la suite nous avons suggéré des voies de sortie pour une exploitation durable et responsable.

Afin de favoriser une chaîne d'approvisionnement responsable, notre étude nous conduit à des recommandations ci-après :

- la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire de Fizi, tout en respectant et en faisant respecter les lois et règlements du pays;
- l'antenne minière de Misisi doit être considéré comme un poumon de l'économie du Sud Kivu et non comme une mangeoire pour certaines personnes mal intentionnées;
- des projets d'urgence d'encadrements et des prises en charges des jeunes autochtones de MISISI doivent être appuyés par l'Etat Congolais et ses partenaires afin de lutter contre la prolifération des groupes armés dans ce secteur;
- le développement des stratégies par l'Etat Congolais et ses partenaires dans le secteur minier afin d'améliorer quotidiennement les techniques et les méthodes utilisées dans l'extraction et le traitement des minerais de l'or;
- la prise des mesures d'urgence, dans le cadre de la protection de l'environnement contre les différentes formes des pollutions liées à l'utilisation du mercure;
- une mise en place d'une équipe multisectorielle, afin d'enquêter sur les conséquences (sur la population, sur les eaux, etc.) liées à l'utilisation du mercure à Misisi.



ACTION FOR PEACE
AND DEVELOPMENT
APDE A.s.b.l.

